

# Le partage des biens des Kybourg

Autor(en): **Kern, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818072>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LE PARTAGE DES BIENS DES KYBOURG

par LÉON KERN.

---

Après les « Notes sur la Domination des Kibourg à Fribourg », publiées par M. G. Castella dans les *Annales fribourgeoises* d'août 1913, il semblait que la question du partage des biens des Kybourg fût résolue en ce qui touchait Fribourg. Mais un livre récent<sup>1</sup> de M. Carl Brun : « Geschichte der Grafen von Kyburg bis 1264 », thèse présentée à la Faculté des lettres de Zurich, pour obtenir le grade de docteur, vient de rouvrir le débat.

Il établit tout d'abord les origines de la famille de Kybourg, puis en suit pas à pas son développement. Après avoir décrit — et c'est là la partie la plus neuve de son étude — la lutte entre les comtes de Kybourg, fidèles défenseurs d'Innocent IV, et l'empereur Frédéric II, M. Brun arrive à parler du partage des biens des deux seigneurs de Kybourg, Hartmann l'Ancien et Hartmann le Jeune. Il lui consacre quelques lignes<sup>2</sup>. « Le partage, dit-il en substance, eut lieu vers 1250. La Reuss peut être considérée comme la limite des deux domaines. Les territoires à l'est, sur la rive droite appartinrent à Hartmann l'Ancien ; ceux sur le côté gauche, à Hartmann le Jeune. Vraisemblablement le partage ne fut pas entier et il resta des possessions communes aux deux comtes de Kybourg. Ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que ces possessions communes n'étaient pas des biens immédiats, propres à l'un des deux seigneurs, tout au plus des fiefs, des domaines dont ils avaient l'administration. »

Il en découle que Fribourg — située en deçà de la Reuss — qui n'était ni un fief, ni un domaine géré par les Kybourg, aurait dû, dès 1250, devenir propriété d'Hartmann le Jeune. Or, M.

---

<sup>1</sup> Carl Brun, *Geschichte der Grafen von Kyburg bis 1264*. Inaugural Dissertation Zürich 1913.

<sup>2</sup> loc. cit. p. 132-133 et notes.

Castella a démontré suffisamment, je crois, que Fribourg n'a passé à Hartmann le Jeune qu'à la fin de 1253. Il est donc inutile de reprendre ce problème.

Pour justifier cette date de 1250, M. Brun invoque le fait que après 1250, des documents prouvent qu'Hartmann l'Ancien est le seigneur exclusif des villages des bords de la Reuss<sup>1</sup>. Cela est exact. Mais ces actes d'autorité personnelle ne résultent point d'un partage en 1250. Pendant toute la période qui s'étend de 1235 — fin probable de la minorité d'Hartmann le Jeune — à 1250, outre les documents rédigés au nom des deux comtes de Kybourg, on en rencontre un assez grand nombre dont la suscription ne contient que le seul nom d'Hartmann l'Ancien, ou dans lesquels celui-ci figure comme seul seigneur<sup>2</sup>. Faut-il croire à une séparation de biens antérieure à 1250<sup>3</sup>? Je ne le pense pas. Il est plus vraisemblable qu'Hartmann l'Ancien, quoique les biens ne fussent pas partagés, garda toute liberté d'action dans l'administration des domaines qui, plus tard, devaient lui échoir.

Le dernier document, dit M. Brun, où se manifeste l'autorité des deux comtes de Kybourg, est du 12 avril 1250<sup>4</sup>. Il y a là une lacune. Après 1250, Hartmann l'Ancien et Hartmann le Jeune ne cessent de prendre des décisions conjointement<sup>5</sup>. Parfois la conclusion d'une affaire touchant l'un des deux seigneurs est subordonnée au consentement de l'autre<sup>6</sup>, souvent confirmée par l'autre comte<sup>7</sup>. Fréquemment, les actes sont faits « auctoritate et consensu illustrium dominorum nostrorum Hartmanni senioris et Hartmanni iunioris comitum de Kiburch<sup>8</sup> ».

Le premier document en date qui fait mention du partage est du 3 août 1255<sup>9</sup>. Faut-il placer le moment de la séparation.

<sup>1</sup> Urkundenbuch Zürich, 1890, t. II N<sup>os</sup> 806, 825, 839, 844, 846.

<sup>2</sup> Urk. Zürich II N<sup>os</sup> 499, 539, 548, 566, 572, 589, 590, 596, 606, 610, 638, 684, 763.

<sup>3</sup> Ed. von Wattenwyl-Diesbach: Geschichte der Stadt und Landschaft Bern, Bern 1867, t. I, p. 65-66.

<sup>4</sup> loc. cit. p. 247 note 563.

<sup>5</sup> Urk. Zürich II N<sup>os</sup> 852, 876, 902.

<sup>6</sup> Urk. Zürich II N<sup>o</sup> 875.

<sup>7</sup> Urk. Zürich II N<sup>os</sup> 855, 861, 862, 863, 876.

<sup>8</sup> Urk. Zürich II N<sup>os</sup> 851, 856, 860, 863.

<sup>9</sup> Urk. Zürich III N<sup>o</sup> 941.

des biens à cette époque? Je crois qu'il faut se garder de l'erreur de M. Brun en fixant une date d'une façon absolue. Le dernier document où l'action commune des comtes de Kybourg me paraît avoir été effective est du 5 juin 1254<sup>1</sup>. Nous trouvons, il est vrai, en 1256 et 1257, quelques rares documents où figurent Hartmann l'Ancien et son neveu<sup>2</sup>. Mais alors, le partage était effectué, sans aucun doute.

Nous n'avons aucune pièce donnant la date exacte. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que le partage ne fut ni antérieur à la fin de 1253, ni postérieur au mois d'août 1255. A défaut de déterminer le moment précis, je ne crois pas être loin de la vérité, en concluant que le partage des biens des Kybourg s'est fait entre les derniers mois de 1253 et le mois d'août 1255, probablement, pendant l'année 1254.

<sup>1</sup> Urk. Zürich II N° 902.

<sup>2</sup> Urk. Zürich III Nos 958, 959, 1002, 1028.